

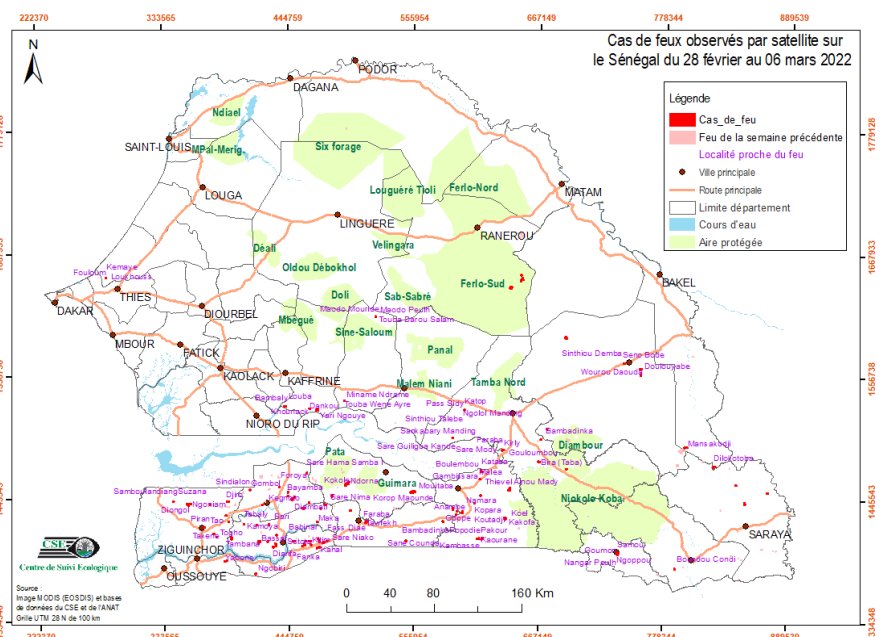
Suivi hebdomadaire des cas de feu 2021/2022

Bulletin N° 19- semaine du 28 février au 06 mars 2022

Les feux de brousse sont une des principales causes de dégradation des habitats et de la biodiversité. Les risques de destructions des pâturages et des moyens de production sont non négligeables notamment en zone pastorale. Le CSE effectue depuis plus de vingt ans le suivi des feux de brousse. Le présent bulletin hebdomadaire a pour objectif de fournir un ensemble d'informations aux techniciens, décideurs, populations ainsi qu'à tous les acteurs intéressés par l'incidence des feux de brousse au Sénégal. Les feux sont détectés par le satellite MODIS (Moderate Resolution Imaging Spectro-radiometer, avec une résolution spatiale de 1km sur 1km) à partir des écarts thermiques exceptionnels et brusques. Après traitement, seuls les cas de feu dont la probabilité est supérieure à 75% sont retenus et cartographiés en indiquant les localités proches.

Cas feux

Cent (100) cas de feu ont été détectés entre le 28 février au 06 mars 2022. Ces cas de feu sont concentrés à l'est et surtout au sud du pays (Carte 1). Les départements concernés sont : Bounkiling, Goudomp, Sédhiou, Médina Yoro Foulah, Kolda, Vélingara, Tambacounda, Koumpentoum, Kounghoul, Kaffrine, Ranérou, Goudiry, Saraya, Salémata, Kédougou, Bakel et Thiès.



Carte 1 : cas de feux observés par satellite sur le Sénégal du 28 février au 06 mars 2022

Situation dans les aires protégées

Durant cette semaine, il a été constaté une diminution des cas de feu au niveau des aires protégées avec un seul cas de feu dans la forêt classée (FC) de Diambour et trois cas dans la Réserve de Faune du Ferlo Sud.

Focus

Les 1er et 03 mars 2022, 44 cas de feu ont été détecté soit 44% des feux de la semaine en deux jours.



Figure 1: Cas de feu à Mayor dans le département de bounkiling



Photo 2 : Feu dans la Réserve de Faune du Ferlo Sud.

